

**Briquet à essence à flamme protégée.**

MM. MARCEL QUERCIA et ROGER MOREAU résidant : le 1^{er} en France (Seine); le 2^e en France (Ille-et-Vilaine).

(Brevet principal pris le 11 mai 1948.)

Demandée le 24 mars 1950, à 15 heures, à Paris.

Délivrée le 24 mars 1954. — Publiée le 23 septembre 1954.

(Certificat d'addition dont la délivrance a été ajournée en exécution de l'article 11, § 7, de la loi du 5 juillet 1844 modifiée par la loi du 7 avril 1902.)

L'addition a trait à un mode de réalisation particulier du briquet à flamme protégée, qui fait l'objet du brevet principal.

Dans cette disposition, le couvercle coulissant à mouvement vertical est extérieur au corps du briquet et non plus intérieur à ce corps comme dans le brevet principal. D'autre part, la cheminée dans laquelle se produit la flamme issue de la mèche, est ménagée dans un évidement latéral du corps du briquet, de façon à permettre l'orientation latérale de cette flamme sous l'effet d'une aspiration extérieure. Enfin, le couvercle coulissant extérieur est arrêté dans sa position haute par une butée à ressort limitant sa course d'ouverture, mais établie toutefois de façon à permettre sa séparation du corps sous une forte traction.

Le dessin annexé montre, à titre d'exemple, un mode de réalisation d'un briquet établi conformément à la présente addition :

La fig. 1 de ce dessin est la coupe verticale du briquet, le couvercle coulissant étant dans sa position haute ou d'ouverture;

La fig. 2 est une coupe verticale analogue, montrant le couvercle dans sa position basse ou de fermeture;

Les fig. 3, 4 et 5 sont des coupes horizontales, faites respectivement suivant les lignes A-B, C-D et E-F de la fig. 1.

Ainsi qu'on le voit sur ce dessin, le briquet est constitué par un corps cylindrique, dont la partie inférieure *a* est évidée intérieurement pour former réservoir contenant le bourrage habituel *b*. Cette partie inférieure *a* est surmontée d'une partie médiane *c*, évidée latéralement et terminée par un plateau circulaire *d*, pro-

longé lui-même suivant son axe par une partie supérieure cylindrique *e*, de plus petit diamètre.

Autour de la partie supérieure *e*, coulisse le couvercle *f*, convenablement guidé dans son mouvement vertical par le plateau *d*.

Dans le corps *a-c* du briquet est prévue latéralement une échancrure semi-circulaire verticale pour le logement de la molette *g* et de la molette d'entraînement *h*, convenablement tourillonnées par leur axe commun dans ce corps. En regard de la molette *g*, est prévu dans la partie médiane *c* du corps, un forage pour le logement de la pierre de ferrocérium *i* et de son dispositif de pression à ressort du type habituel. Dans la partie évidée latérale du corps *a-c* débouche la mèche *j* plongeant dans le réservoir; au-dessus de cette mèche, il est prévu dans le plateau *d* un orifice *k* pour le passage de la flamme.

A l'intérieur du couvercle *f* est ménagée une gorge circulaire, dans laquelle est logé un ressort annulaire *l*, formant jonc. D'autre part, la partie supérieure cylindrique *e* du corps comporte extérieurement une gorge annulaire *m*, de forme spéciale, dans laquelle vient se loger le jonc-ressort *l* lorsque le couvercle *f* est dans sa position haute ou d'ouverture (fig. 1), de façon à maintenir en prise le couvercle sur le corps et à limiter la course en hauteur de ce couvercle. Toutefois, le jeu du jonc-ressort *l* dans sa gorge est tel qu'une forte traction exercée sur le couvercle permette la séparation du couvercle en cas de besoin. Le profil, allongé vers le bas, de la gorge annulaire *m* de la partie supérieure *e* du corps est de son côté tel qu'il permette, par une simple pression ordinaire, de produire

la descente du couvercle dans sa position de fermeture.

Le briquet est complété avantageusement, d'une part, par un bouchon à vis n fermant à sa base le réservoir a et, d'autre part, par un petit tournevis o vissé dans un évidement axial de la partie supérieure e du corps et permettant d'agir, quand besoin est, sur la vis du dispositif de pression de la pierre.

Le briquet établi comme il vient d'être décrit est d'une fabrication simple et économique, ne nécessitant qu'une main-d'œuvre extrêmement réduite pour le montage et l'assemblage; il est en outre d'un encombrement très réduit permettant son logement facile dans la poche ou dans un sac.

RÉSUMÉ

Mode de réalisation du briquet décrit au brevet principal et suivant lequel :

1° Le couvercle à mouvement vertical est extérieur au corps du briquet sur lequel il coulisse;

2° L'arrêt du couvercle dans sa position haute est assuré par un ressort annulaire logé dans une gorge annulaire intérieure du couvercle et venant dans sa position haute en prise dans une gorge correspondante du corps du briquet;

3° Les gorges du corps et du couvercle ont des profils établis pour permettre le mouvement de descente facile du couvercle en position de fermeture, ainsi que pour permettre, en cas de besoin, la séparation du couvercle d'avec le corps par une forte traction exercée sur ce couvercle;

4° Le corps du briquet comporte une partie inférieure formant réservoir, une partie médiane évidée latéralement et surmontée d'un plateau guidant le mouvement du couvercle, et une partie supérieure axiale de plus petit diamètre sur laquelle coulisse le couvercle.

MARCEL QUERCIA et ROGER MOREAU.

Par procuration :

P. DEGROOTE.

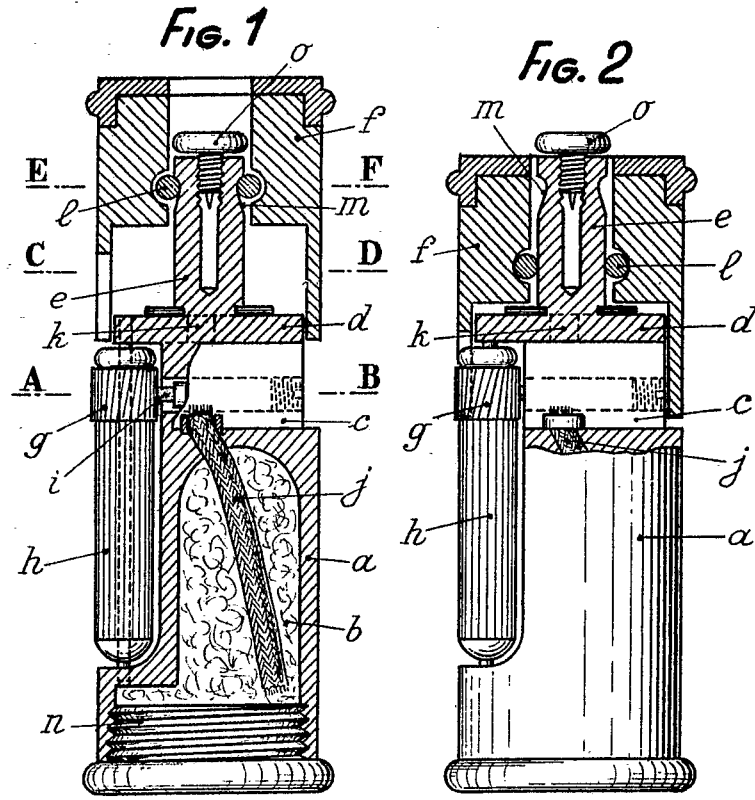


Fig. 3

Fig. 4

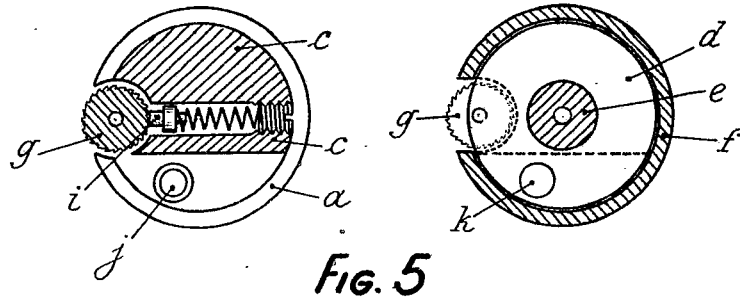


Fig. 5

